

PRÉVOYANCE

VORSORGE

PREVIDENZA

flash

Décembre 2014

Communication
pour les assurés
actifs et passifs



Editorial

Chers assurés,

La Caisse de pensions Migros a déménagé à Schlieren à la fin août. Après une ère de 44 années passées à Zurich-Altstetten, la CPM commence à écrire un nouveau chapitre de son histoire. Grâce à une planification minutieuse, ce projet d'envergure a été mené à bien comme prévu.

Les collaborateurs de la CPM, de la fondation de placement de la Caisse de pensions Migros et de PRÉVOYANCE in globoM (ancienne Caisse de pension Globus) sont désormais réunis sous un même toit dans les nouveaux bureaux. En avril 2015, les collaborateurs de la Caisse de compensation des entreprises Migros emménageront à leur tour dans le même bâtiment. Le nouvel emplacement tiendra lieu de centre de compétence pour la prévoyance des 1er et 2e piliers de la famille Migros.

Pratiquement en même temps que le déménagement dans les nouveaux locaux, nous avons fêté les 80 ans de la CPM. L'acte de fondation de la CPM a été signé le 11 septembre 1934 par Gottlieb Duttweiler en personne. Par le passé, nos organes de conduite sont toujours parvenus à adapter les prestations de la CPM à l'évolution des conditions sociales et économiques. Ainsi, nous avons été l'une des premières caisses à introduire par exemple une

rente de partenaire en marge de la rente de conjoint existante. A l'avenir également, nous ferons tout, chers assurés, pour vous offrir une couverture de prévoyance avantageuse et, par comparaison, supérieure à la moyenne.

La réforme «Prévoyance vieillesse 2020» consiste aussi à assurer le maintien du niveau des prestations à la retraite. Après de longs travaux de préparation, le Conseil fédéral a adopté le message correspondant en novembre 2014. Le Parlement en débatera en tant que première instance en 2015. Dans le futur également, nous vous informerons des répercussions des débats politiques. A l'heure actuelle, il est déjà sûr que les citoyens auront le dernier mot concernant cette réforme. Avec la révision du règlement 2012, la CPM a déjà pris les mesures nécessaires pour un financement durable de la prévoyance vieillesse. Pour l'heure, aucune autre adaptation n'est nécessaire chez nous, sous réserve de changement en cas d'inflation croissante.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de belles fêtes de fin d'année et me réjouis de vous revoir en 2015.

Avec mes salutations les meilleures,
Christoph Ryter, Directeur



Décisions du conseil de fondation



Taux d'intérêt à partir du 1^{er} janvier 2015

	Plan fondé sur la primauté des prestations	Plan fondé sur la primauté des cotisations <i>pour les enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs</i>
Plan d'assurance prévoyant une prestation en capital <i>(Base: taux d'intérêt minimal LPP)</i>	1.75 %	–
Compte supplémentaire <i>(Base: taux d'intérêt minimal LPP)</i>	1.75 %	1.75 %
Achat d'années d'assurance à tempérament <i>(Base: taux d'évaluation des engagements de prévoyance)</i>	2.50 %	–
Avoirs de vieillesse <i>(Base: taux d'intérêt technique déterminant)</i>	–	3.25 %
Taux d'intérêt projeté <i>(Estimation des avoirs de vieillesse pour le calcul des prestations de risque)</i>	–	2.25 %

Adaptations des rentes au 1^{er} janvier 2015

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le conseil de fondation décide chaque année si les rentes seront adaptées à l'évolution des prix et à quelle hauteur. Pour les raisons suivantes, le conseil de fondation a renoncé à une adaptation des rentes:

- Le pouvoir d'achat affiche un niveau stable depuis plusieurs années. Par comparaison avec les valeurs de septembre 2008, l'indice des prix à la consommation n'a pas augmenté.
- Faute d'inflation, le Conseil fédéral a aussi renoncé à une adaptation des prestations minimales LPP au 1^{er} janvier 2015.

Droit de vote



Adoption des directives de vote pour l'application de l'ORAb

Le 20 novembre 2013, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1^{er} janvier 2014 l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). L'ORAb s'appliquera jusqu'à ce que le Parlement inscrive les nouvelles dispositions constitutionnelles de l'initiative Minder dans la loi. Les institutions de prévoyance soumises à la loi sur le libre passage sont désormais soumises à l'obligation de vote si elles détiennent directement des actions de sociétés anonymes suisses cotées en bourse en Suisse ou à l'étranger. L'obligation de vote se réfère à des propositions annoncées par le conseil d'administration concernant des points stipulés dans l'ORAb

(élections, dispositions statutaires et rémunérations). Bien que la CPM détienne la majeure partie de ses actions auprès de sa propre fondation de placement, qui n'est pas concernée par les dispositions de l'ORAb, les droits de vote de toutes les sociétés anonymes suisses sont déjà exercés de manière conséquente depuis de nombreuses années pour tous les objets. La seule chose qui change est que nous publierons désormais sur notre site Internet la manière dont nous respectons l'obligation de vote. Le règlement de placement et le règlement d'organisation ont été adaptés en conséquence par le conseil de fondation lors de sa dernière réunion de novembre 2014.

Placements en capitaux



Situation générale

Aux Etats-Unis avant tout, la situation économique a été marquée par une évolution dynamique. En Europe, le répit conjoncturel est à la traîne. L'économie suisse est toutefois en bonne posture, stimulée par une immigration constante, des taux d'intérêt bas et une absence d'inflation. La généreuse politique monétaire des différentes banques centrales et d'autres mesures comme les achats d'obligations annoncés par la Banque centrale européenne ont fait chuter les taux d'intérêt en Europe et en Suisse à une nouvelle valeur plancher. Faute d'alternatives au niveau des obligations, les investisseurs ont préféré miser sur les biens immobiliers et les actions. En parallèle, les bénéfices record de nombreuses entreprises ont propulsé les marchés des actions vers de nouveaux sommets.

Situation de la CPM

Avec une stratégie diversifiée, la CPM a tiré profit de cette évolution du marché. Après deux bonnes années, nous avons opté pour la prudence au niveau de nos placements. Concernant les obligations, nous avons choisi davantage de durées plus courtes, et les obligations d'entreprise nouvellement introduites deux ans auparavant ont atteint une plus-value réjouissante. Pour ce qui est des monnaies étrangères, nous avons suivi notre stratégie de couverture de manière conséquente et avons de ce fait garanti le dollar US comme auparavant à plus de 90%. Au niveau des actions étrangères, nous avons perdu quelques points de pourcentage par comparaison avec le benchmark, qui est présenté sans garantie. Grâce à la bonne performance des placements dans des actions et à l'augmentation de la fortune globale, le pourcentage des placements immobiliers a baissé. En dépit de l'examen de nombreux projets, l'activité de placement est restée faible, car nos perspectives de rendements n'ont souvent pas pu être atteintes.

Résultats intermédiaires à la fin octobre 2014

Catégorie de placement	Valeur de marché <i>en millions de CHF</i>	Part %	Performance YTD %	Benchmark YTD %
Fortune globale	20 706	100.0	5.7	7.1
Valeurs nominales	8 651	41.8	4.8	5.3
Actions	6 390	30.9	8.4*	12.6
Biens immobiliers	5 665	27.3	4.3	4.0

* Performance sans couverture tactique du risque de change: 10.6%

Nouveaux thèmes d'investissement

Dans la perspective d'une diversification ultérieure et d'une augmentation du rendement des placements en valeurs nominales, la CPM a confié un mandat à J.P. Morgan Asset Management pour des obligations d'entreprise à intérêts élevés aux Etats-Unis.

Biens immobiliers Suisse



Notre immeuble de la Bachmattstrasse 59 à Zurich, qui a été jusqu'à la fin août 2014 le siège de la CPM pendant 44 ans, sera transformé en immeuble d'habitation avec des locaux à usage commercial au rez-de-chaussée. La demande de permis de construire est en cours.

A Zurich, les bâtiments vides courent le risque d'être investis par des squats, et un service de surveillance coûte cher. Avec l'association Zitrona, nous sommes parvenus à trouver une bonne solution intermédiaire pour notre immeuble. L'association propose des ateliers aux artistes et aux créateurs culturels tels que graphistes, designers, architectes, etc. A la mi-septembre 2014, ils ont emménagé dans l'immeuble qui sert dès lors à des fins utiles jusqu'au début des travaux de rénovation.

Déménagement



De la Bachmattstrasse à Zurich à Schlieren

En raison de la forte croissance de notre institution de prévoyance, l'institution a emménagé dans son propre siège à la Bachmattstrasse 59 à Zurich-Altstetten le 1^{er} décembre 1970. Si seulement trois étages étaient occupés au début, tous les sept étages étaient occupés en 1980. Jusqu'à la mi-2010, trois autres étages ont été loués dans le bâtiment voisin. L'état du bâtiment voisin et les travaux d'assainissement prévus dans le bâtiment principal ont décidé la direction en 2012 à rechercher des alternatives et à évaluer d'autres sites.

Le nouveau domicile devait permettre d'instaurer une organisation efficace des équipes et des processus et de réunir tous les collaborateurs sous un même toit. Il devait en outre être bien desservi par les transports publics. En avril 2013, la direction a opté pour le site «amRietpark» à Schlieren qui satisfaisait parfaitement tous nos critères.

La planification détaillée a débuté après la signature des baux en juillet 2013, suivie par le second œuvre en mars 2014. La réalisation du projet a eu lieu sous la direction de notre département d'Organisation et de Construction. Au moins une fois par semaine, l'équipe de projet était confrontée à d'innombrables détails à régler allant du choix des revêtements de sol à l'emplacement des prises électriques en passant par l'évaluation du confort des chaises. Deux

objectifs étaient cependant prioritaires: premièrement, l'intégration ponctuelle des nouveaux bureaux et, deuxièmement, le respect du budget pour l'aménagement intérieur. Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que les deux priorités ont été respectées.

L'été était placé sous le signe du déménagement. Après presque 44 années passées à la Bachmattstrasse, beaucoup de matériel s'était accumulé. Il s'agissait donc de faire un tri radical dans les bureaux, les archives et les documents. Plusieurs camions ont été chargés pour débarrasser le matériel désuet. Mardi soir 26 août, notre dernier jour de travail officiel à la Bachmattstrasse touchait à sa fin. Dans le cadre d'une cérémonie officielle, la clé a été rendue au département de location, et nous avons pris congé, non sans peine, de nos anciens locaux.

Des représentants des utilisateurs internes ont assuré la coordination entre la direction de projet et les différents départements. En trois jours, quelque 140 places de travail ont été démontées, de sorte que nous sommes parvenus à intégrer nos nouveaux bureaux comme prévu au 1^{er} septembre. Avec la conclusion réussie de ce projet, nous avons atteint un objectif important pour le développement de notre institution de prévoyance. Les bureaux sont fonctionnels et permettent, avec les places de travail disponibles, de couvrir une croissance organique.

Divers

Mutations au sein des cadres

Nominations au 1^{er} avril 2014

- Matthias Ritter, gestionnaire de portefeuille AST
- Christian Guzzon, gestionnaire de portefeuille AST

Retraite

- Bruno Trutmann, responsable Informatique, au 28 février 2014

Organisation



Direction

Christoph Ryter
Sergio Campigotto
Danilo Follador
Adrian Ryser
Reto Schär

Directeur
Directeur adjoint, responsable Administration
Responsable Assurance
Responsable Asset Management
Responsable biens immobiliers

Siège

de la direction

Caisse de pensions Migros
Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch
infobox@mpk.ch